

**BUDGET
2020-2023**

ENSEMBLE POUR CHACUN

**66^e Congrès de la CSN
VIRTUEL | 2021**



A3	Mot du trésorier	2	Budget cumulatif 2020-2023	B78	Propositions
A4	Partage des points de fiscalité			B78	Prévisions budgétaires 2020-2023
A4	Quelques éléments de contexte	3	Budget de fonctionnement	B78	Propositions issues du budget
A8	Revenus	13	Fonds de défense professionnelle	B78	Nouvelle proposition
A9	Dépenses			B78	Propositions à la proposition budgétaire référées par le comité précongrès
A12	Budget de fonctionnement	18	Fonds de soutien extraordinaire	B78	Syndicat du personnel administratif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (CSN)
A13	Fonds de défense professionnelle	20	Budget de fonctionnement	B79	Conseil central du Cœur-du-Québec et Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides
A13	Fonds de soutien extraordinaire		Renseignements complémentaires		
A13	Résultats cumulatifs				
A14	Conclusion	40	Fonds de défense professionnelle		
A56	Présentation Powerpoint		Renseignements complémentaires		

Mot du trésorier

Camarades délégué-es,

Dans les prochains instants, nous nous acquitterons d'une importante responsabilité syndicale, soit celle d'adopter les prévisions budgétaires de la CSN pour la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023.

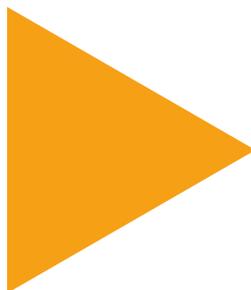


Le budget de la CSN s'appuie sur des choix. En effet, il doit soutenir les orientations syndicales que vous êtes appelés à déterminer au cours du présent congrès.

Il doit aussi contribuer aux luttes que mèneront, dans les prochaines années, la CSN et ses organisations affiliées, soit les syndicats, les conseils centraux et les fédérations. Notre responsabilité syndicale consiste à effectuer les choix qui nous permettront de continuer à promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des travailleuses et des travailleurs, cela en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des membres que nous représentons ainsi que celles de l'ensemble de la population du Québec, et ce, à court, à moyen et à long termes. Voilà l'exercice auquel nous sommes maintenant conviés.

À la CSN, cet exercice est transparent et éminemment démocratique. Nous l'avons déjà souligné : peu d'organisations syndicales dans le monde peuvent prétendre à la même transparence et à la même qualité démocratique.

Le comité précongrès a déjà débattu de la proposition budgétaire qui vous est faite; il vous en recommande l'adoption. C'est à vous, maintenant, d'en prendre connaissance, de l'analyser, d'en débattre et, enfin, d'en disposer.



Partage des points de fiscalité

Comme nous l'avons vu précédemment dans ce congrès, les statuts et règlements fixent le *per capita* à verser à la CSN à 0,72 % de la masse salariale brute. Je vous rappelle que les montants ainsi perçus sont répartis dans trois caisses distinctes : le budget de fonctionnement reçoit 0,47 %, le Fonds de défense professionnelle, 0,225 % et le Fonds de soutien extraordinaire, 0,025 %.

Au moment de débattre de la proposition budgétaire qui vous est présentée, il est primordial d'avoir en tête les fonctions de chacun de ces fonds.

Le budget de fonctionnement sert à payer les services de la CSN, lesquels viennent en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux. Il sert également à supporter les coûts de notre fonctionnement démocratique.

Le Fonds de défense professionnelle, quant à lui, assume les dépenses liées :

à l'appui aux luttes, soit les prestations de grève et de lock-out, les allocations aux syndicats pour les dépenses de grève et de lock-out, les prestations de congédiement pour activité syndicale ainsi que les frais juridiques et les amendes reliés aux conflits de travail ;

à l'appui à la négociation, c'est-à-dire la structure de services en appui à la coordination des négociations du secteur public, les dépenses pour soutenir les négociations regroupées, coordonnées ou locales dans le secteur privé et la péréquation aux fédérations et aux conseils centraux ;

et enfin, à l'appui à nos revendications, par les campagnes confédérales, sectorielles et régionales ainsi que les dons de solidarité.

Pour ce qui est du Fonds de soutien extraordinaire, il peut être utilisé afin de renflouer le budget de fonctionnement et le Fonds de défense professionnelle. Nous avons d'ailleurs vu, lors de la présentation des états financiers, que sans l'apport du Fonds de soutien extraordinaire, le budget de fonctionnement serait à l'heure actuelle totalement dégariné.

Quelques éléments de contexte

Avant d'aller plus loin avec la présentation des prévisions budgétaires 2020-2023, je souhaite aborder avec vous quelques éléments de contexte concernant la situation financière de la CSN, et ce, pour chacun de nos trois fonds.

Au cours du dernier mandat, la CSN a connu une importante décroissance de son membership en comparaison avec le mandat précédent. Examinons l'évolution du nombre moyen de cotisantes et de cotisants depuis 1996 :

Évolution du nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois

PÉRIODE	COTISANTS
1996-1999	204 012
1999-2002	223 093
2002-2005	245 749
2005-2008	266 145
2008-2011	274 156
2011-2014	287 330
2014-2017	284 790
2017-2020	261 544

On constate que pendant près de 20 ans, soit de 1996 à 2014, la CSN a connu une croissance continue de son membership. Dans le mandat 2014-2017, nous avons connu une légère décroissance de ce nombre, alors que dans le mandat 2017-2020, nous avons dû faire face à une très forte baisse.

Cela a évidemment eu des conséquences sur l'évolution des revenus de *per capita* de la CSN. Examinons la situation.

Évolution des *per capita*

Période	Revenus de <i>per capita</i>	Augmentation de revenus de <i>per capita</i>	Pourcentage d'augmentation sur 3 ans
1996-1999	120 627 618 \$		
1999-2002	139 666 167 \$	19 038 549 \$	15,8 %
2002-2005	166 889 609 \$	27 223 442 \$	19,5 %
2005-2008	188 829 163 \$	21 939 554 \$	13,1 %
2008-2011	211 551 251 \$	22 722 088 \$	12,0 %
2011-2014	235 764 323 \$	24 213 072 \$	11,6 %
2014-2017	248 572 641 \$	12 808 318 \$	5,4 %
2017-2020	244 485 554 \$	- 4 087 087 \$	- 1,7 %

Ainsi, depuis la fin du mandat 2002-2005, nous avons connu une croissance de plus en plus lente de nos revenus de *per capita*. Le dernier mandat est particulièrement marquant à cet égard, avec une diminution des revenus de *per capita* de 4 087 087 \$ pour un pourcentage de diminution de 1,7 % sur trois ans.

L'évolution des liquidités au budget de fonctionnement est préoccupante.

Liquidités au budget de fonctionnement	
28 février 2011	19 160 610 \$
28 février 2014	27 344 759 \$
28 février 2017	21 643 695 \$
29 février 2020	14 888 176 \$

À première vue, lorsque l'on examine les chiffres, la situation peut sembler relativement stable et sous contrôle. Il faut cependant préciser que depuis le début de l'exercice financier 2011-2014, nous avons transféré 47,8 millions de dollars du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement, soit 15 millions de dollars pendant l'exercice financier 2011-2014, 24 millions de dollars durant le mandat 2014-2017 et 8,8 millions de dollars au cours des

trois dernières années. Bref, si l'on tient compte de ces transferts en provenance du Fonds de soutien extraordinaire, il faut plutôt considérer que les liquidités au budget de fonctionnement ont diminué de 52 072 434 \$ sur cette période de neuf ans.

Cette sortie nette de liquidités au budget de fonctionnement est principalement attribuable à trois éléments.

Premièrement, au cours des dernières années, il nous fallait impérativement réaliser des travaux d'agrandissement de notre immeuble de Montréal. En effet, pour pallier le manque d'espace au 1601 De Lorimier, la CSN et plusieurs de ses organisations affiliées louaient des bureaux dans trois autres immeubles de Montréal. Alors que le coût du projet était estimé à 65 millions de dollars, il nous en a coûté réellement un peu plus de 62 millions, soit près de 3 millions de dollars de moins que prévu. Pour ce faire, nous avons contracté un emprunt de 37 millions de dollars et versé une mise de fonds de 25 millions de dollars, ce qui explique un peu moins de la moitié de la baisse des liquidités au budget de fonctionnement.

Nous estimons toutefois que sur une période de 25 ans, nos déboursés en intérêts et en capital seront moindres que ce que nous aurions payé si nous avions loué un même espace de bureaux ailleurs. De plus, après 25 ans, cet immeuble sera entièrement payé et nous posséderons un actif de plusieurs millions de dollars. Il s'agit donc d'un choix judicieux sur les plans organisationnel et financier.

Pour terminer sur le sujet de l'immeuble, je suis très heureux d'annoncer qu'à l'automne 2019, nous avons reçu une certification LEED argent pour notre nouvelle construction. Cette certification est octroyée aux bâtiments à haute qualité environnementale, ce qui est en totale conformité avec nos valeurs et nous avons toutes les raisons d'en ressentir une grande fierté.

Deuxièmement, dans la première moitié de cette période de neuf ans, nous avons dû verser, en sus de nos cotisations régulières, d'importantes sommes d'argent au régime de retraite des salarié-es de la CSN. Ces sommes supplémentaires étaient dues en raison d'importants déficits de solvabilité enregistrés par le régime. Par exemple, si on tient compte des déficits de solvabilité des années 2012 et 2013 uniquement, c'est plus de 10 millions de dollars qui ont été versés au régime de retraite au seul titre du remboursement de ces déficits, c'est-à-dire en sus de notre cotisation régulière. Heureusement, les modifications législatives survenues en 2016 au titre du financement des régimes de retraite ont fait en sorte que les paiements liés à ces déficits ont été moindres ces dernières années.

Troisièmement, si l'on fait abstraction des transferts du Fonds de soutien extraordinaire, le budget de fonctionnement a réalisé des déficits au cours de chacun des trois derniers exercices financiers. La somme de ces trois déficits cumulés, avant transferts du Fonds de soutien extraordinaire, s'élève à 13 726 829 \$.

Les deux premières raisons expliquant la baisse des liquidités au budget de fonctionnement semblent derrière nous, quoique certaines incertitudes subsistent toujours à l'égard du régime de retraite. Malheureusement, ce n'est pas le cas de la troisième. D'ailleurs, la présente prévision budgétaire anticipe un déficit au budget de fonctionnement. Une bonne partie de ce déficit s'explique par les pertes de revenus que nous avons subies en ce qui a trait aux difficultés économiques engendrées par la COVID-19.

Afin de ne pas déstabiliser notre organisation et de ne pas amputer les services aux syndicats, nous consentons à présenter un budget avec un important déficit au budget de fonctionnement. Cependant, il nous faudra travailler lors des prochains mandats à le minimiser, d'autant qu'il est plausible qu'à moyen terme, le Fonds de soutien extraordinaire soit appelé à soutenir le Fonds de défense professionnelle. Nous y reviendrons.

Si la situation financière du budget de fonctionnement est fragile, le FDP est en très bonne santé. Nous avons pu constater plus tôt dans ce congrès que cette très bonne situation financière du FDP nous a permis de réaliser le mandat du dernier congrès concernant la révision des règles régissant ce fonds. Nous avons pu accomplir ce travail en bonifiant l'aide que nous octroyons aux travailleuses et aux travailleurs qui décident de lutter pour améliorer leurs conditions de travail. Nous sommes convaincus que les propositions adoptées par les délégué-es de ce congrès vont permettre d'embrasser plus adéquatement les nouvelles réalités du monde du travail, les nouveaux types de conflits et les besoins des syndicats.

L'admissibilité aux prestations de grève et de lock-out est grandement améliorée. Dans un contexte où il y a de plus en plus de conflits de courte durée, beaucoup plus de salarié-es pourront toucher de telles prestations et les conditions pour ce faire seront mieux adaptées au monde du travail actuel.

La CSN est une organisation syndicale combative, où les travailleuses et les travailleurs, réunis en syndicats, doivent en tout temps avoir les moyens de mener les luttes qu'ils décident d'entreprendre. En plus des améliorations

notables au FDP, déjà adoptées par ce congrès, c'est avec beaucoup de fierté que je vous annonce que la proposition budgétaire prévoit une hausse des prestations hebdomadaires de grève, de lock-out et de congédiement pour activités syndicales.

Ces prestations, qui sont actuellement de 275 \$, passeront à 300 \$ dès la fin du présent congrès. De plus, il arrive que des travailleuses et des travailleurs mènent des luttes de plus longue durée. Ces situations sont souvent éprouvantes, y compris sur le plan financier. Nous pensons qu'en apportant un soutien accru pour ces travailleuses et ces travailleurs qui luttent courageusement pour l'amélioration de leurs conditions de travail, nous leur donnons une meilleure chance d'atteindre leurs objectifs.

Ainsi, nous proposons que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient haussées progressivement de sorte qu'après trois mois de conflit, elles s'élèvent à 325 \$, pour ensuite passer à 350 \$ après quatre mois, à 375 \$ après cinq mois et à 400 \$ après six mois.

Par ces mesures de solidarité, la CSN clame haut et fort que grâce à l'appui de son Fonds de défense professionnelle, elle sera toujours là lorsque les travailleuses et les travailleurs en conflit auront besoin d'elle et de la solidarité de tout le mouvement. Après l'adoption de ce budget, des propositions distinctes seront donc soumises au congrès en vue de hausser les prestations.

Les congrès successifs de la CSN ont aussi adopté bon nombre de propositions ayant comme objectif commun de protéger le FDP à court, à moyen et à long termes pour s'assurer qu'il puisse toujours soutenir les luttes que les travailleuses et les travailleurs décident démocratiquement de mener.

Voilà pourquoi au congrès de 1996, il a été établi que le FDP devait maintenir une réserve de prestations accumulées équivalant à 150 000 prestations. La constitution d'une telle réserve a été jugée indispensable par les syndicats de la CSN. En effet, une organisation syndicale comme la nôtre n'est jamais à l'abri de coups durs ou d'attaques menées par celles et ceux qui veulent affaiblir le mouvement syndical en général, et la CSN en particulier. Il faut donc, en toutes circonstances, avoir les moyens d'y faire face et s'assurer que la CSN pourra soutenir les travailleuses et les travailleurs en lutte.

Au congrès de 2002, constatant que nous n'avions pas cette réserve d'un montant équivalent à 150 000 prestations, il a été résolu :

de reconstituer la réserve de 150 000 prestations ;

d'interdire toute utilisation des revenus accumulés dans le Fonds de soutien extraordinaire tant et aussi long-temps que la somme des liquidités du FDP et du Fonds de soutien extraordinaire n'atteindrait pas le niveau de 150 000 prestations accumulées.

Depuis 2011, le FDP a reconstitué sa réserve de 150 000 prestations. Voilà pourquoi nous avons pu, au cours des derniers exercices financiers, transférer d'importantes sommes du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement.

Nous avons vu lors de la présentation des états financiers qu'au 29 février 2020, l'actif net du FDP était de 74 464 805 \$. De ce montant, 41 250 000 \$ (150 000 x 275 \$) étaient affectés à la réserve de prestations accumulées ; ainsi, 33 214 805 \$ étaient en excédent de cette réserve.

Actif net du FDP	74 464 805 \$
Réserve de prestations accumulées	41 250 000 \$
Excédent de la réserve	33 214 805 \$

Durant le présent congrès, nous avons pris des décisions audacieuses à l'égard de l'utilisation du FDP. Ce risque calculé concernant les modifications apportées à ce fonds implique que nous devons être plus prudents avec le budget de fonctionnement si nous voulons nous assurer que ce dernier puisse, à court terme, mais surtout à moyen et à long termes, assumer ses responsabilités. Je m'explique.

Au cours des derniers exercices financiers, nous avons budgété des déficits au FDP, lesquels ne se sont pas réalisés. Nous avons plutôt constaté l'existence de surplus plus ou moins importants. Sans que ce soit l'unique raison, la principale explication réside dans le fait que le nombre hebdomadaire moyen de prestations de grève et de lock-out a été beaucoup plus petit que ce que nous avons budgété. Examinons quelques chiffres.

	Prévision Nombre de grévistes	Réel Nombre de grévistes	Prévision Montants versés	Réel Montants versés
2011-2014	700	263	25 662 000 \$	9 739 920 \$
2014-2017	550	165	21 450 000 \$	6 426 235 \$
2017-2020	475	93	19 549 000 \$	3 319 677 \$

On constate que le nombre de prestations de grève et de lock-out réellement versé est en deçà de ce qui était prévu dans les différents budgets. Conséquemment, les montants réellement versés étaient moindres que ce qui avait été anticipé.

Cependant, il est fort plausible qu'avec les modifications adoptées à l'égard de l'admissibilité aux prestations de grève et de lock-out, cette situation soit appelée à changer.

Lors des travaux menés par le comité sur la révision des règles du Fonds de défense professionnelle, nous avons simulé, pour une période de 57 mois allant du 1^{er} mars 2014 au 30 novembre 2018, ce qu'aurait été notre déboursé supplémentaire si nous avons appliqué les modifications proposées au FDP en ce qui a trait à l'admissibilité aux prestations de grève. À cette occasion, nous avons aussi tenu compte du nouvel encadrement législatif à l'égard des dispositions régissant les services essentiels.

En tenant compte de ces deux dimensions, les simulations nous montraient que nous aurions été assez près de nos prévisions budgétaires et qu'ainsi, le FDP aurait réalisé des déficits pendant cette période. Il est donc raisonnable de penser que c'est cette situation que nous risquons de connaître à l'avenir.

La présente prévision budgétaire, et j'y reviendrai plus tard en détail, anticipe un déficit de 14 910 010 \$ au FDP. De plus, l'augmentation des prestations de grève et de lock-out à 300 \$ par semaine implique que la réserve de 150 000 prestations accumulées passera de 41 250 000 \$ au 29 février 2020 à 45 000 000 \$, ce qui représente un écart de 3 750 000 \$.

FDP – Réserve de 150 000 prestations accumulées	
29 février 2020	41 250 000 \$
28 février 2023	45 000 000 \$

L'effet combiné du déficit anticipé de 14 910 010 \$ et de l'augmentation de la réserve de prestations accumulées de 3 750 000 \$ fait en sorte que ce qui est en excédent de la réserve devrait diminuer de 18 660 010 \$ pour s'établir à 14 554 795 \$ à la fin de l'exercice financier qui débute.

Excédent de la réserve de 150 000 prestations accumulées	
29 février 2020	33 214 805 \$
28 février 2023	14 554 795 \$

Si c'est bien ce qui se réalise, à court terme, il n'y a pas de problème. Cependant, à plus long terme, si cette situation se répétait — et il est plausible que ce soit le cas —, ce qui est en excédent de la réserve de prestations accumulées fondra, et en vertu des propositions adoptées par le congrès, le Fonds de soutien extraordinaire ne pourra plus soutenir le budget de fonctionnement.

L'audace dont nous faisons preuve en apportant des bonifications substantielles au FDP, et dont je suis particulièrement fier, implique que nous agissions avec plus de prudence concernant le budget de fonctionnement. Il faut dès aujourd'hui prévoir que dans un avenir plus ou moins rapproché, le Fonds de soutien extraordinaire sera appelé à venir en aide au FDP et qu'il est possible qu'on ne puisse plus l'utiliser pour épauler le budget de fonctionnement.

Pour conclure cette section sur le contexte concernant la situation financière de la CSN, regardons maintenant l'évolution de la situation du Fonds de soutien extraordinaire. Au 28 février 2011, l'actif net du Fonds de soutien extraordinaire s'élevait à 23 465 121 \$, alors qu'au 29 février 2020, l'actif net était de 2 184 585 \$.

Actif net du Fonds de soutien extraordinaire	
28 février 2011	23 465 121 \$
28 février 2014	17 759 379 \$
28 février 2017	2 607 680 \$
29 février 2020	2 184 585 \$

Nous avons vu un peu plus tôt qu'au cours des neuf dernières années, nous avons transféré 47,8 millions de dollars du Fonds de soutien extraordinaire vers le budget de fonctionnement. Nous avons ainsi transféré plus d'argent du Fonds de soutien extraordinaire vers le budget de fonctionnement que la totalité des revenus recueillis au Fonds de soutien extraordinaire pendant cette période. En effet, depuis 2011, nous avons eu un total de revenus de 26 514 408 \$ au Fonds de soutien extraordinaire, alors que nous avons transféré 47,8 millions de dollars vers le budget de fonctionnement. C'est cela qui explique l'importante baisse de l'actif net de 21 282 592 \$ du Fonds de soutien extraordinaire. Ce dernier étant pratiquement à sec, il nous sera impossible de répéter des transferts d'une telle ampleur à l'avenir.

C'est donc en considérant l'ensemble de ces éléments qu'a été conçue la présente prévision budgétaire, laquelle tient compte des travaux que nous avons menés au cours des trois dernières années, particulièrement en ce qui a trait aux règles régissant le FDP, tout en établissant un cadre et une stratégie afin de tenir la route à long terme et d'assurer que la CSN pourra en tout temps assumer ses responsabilités et soutenir ses organisations affiliées.

Revenus

Deux éléments déterminent la hauteur des *per capita* qui sont versés à la CSN. D'abord, il y a le nombre de cotisantes et de cotisants. Nous évaluons que pour les trois prochaines années, la moyenne du nombre de cotisants à la CSN sera de 256 958.

Notons que pour l'exercice financier 2017-2020, ce nombre s'établissait à 261 544, alors que pour le mandat 2014-2017, il était de 284 790.

Cette baisse du nombre de cotisantes et de cotisants s'explique essentiellement par les nombreuses mises à pied effectuées dans les entreprises en raison de la crise de la COVID-19. Dans les premiers temps de celle-ci, nous avons vu notre nombre de membres cotisants chuter d'environ 27 000, ce qui représente grosso modo 10 % de notre membership. Par la suite, il y a eu une remontée du nombre de membres, mais encore aujourd'hui, nous sommes bien en deçà de ce que nous avons connu dans le mandat 2017-2020 qui, faut-il le rappeler, était largement inférieur à ce que nous avons eu pendant le mandat 2014-2017.

Nous vivons actuellement une situation totalement inédite. Il est extrêmement difficile d'anticiper la situation économique ainsi que celle de l'emploi pour les prochaines années. Toutefois, il semble déjà acquis que dans certains secteurs d'activité, la situation demeurera difficile assez longtemps. Nous pensons plus particulièrement aux secteurs du tourisme et de la culture. Voilà pourquoi nous prévoyons une lente remontée de notre membership au cours des deux prochaines années, ce qui explique qu'en moyenne, par mois, nous avons moins de membres cotisants pendant cet exercice financier que dans le mandat précédent.

L'autre facteur qui détermine les revenus de *per capita* est le taux mensuel moyen de cotisation, lequel suit l'évolution des salaires de nos membres. Pour les trois prochaines années, nous prévoyons que ce taux s'établira à 27,85 \$.

Conséquemment, nous prévoyons que les revenus de *per capita* pour les trois prochaines années seront de 257 634 627 \$.

Ainsi, nous estimons que pour le budget 2020-2023, nos revenus de *per capita* seront de 9 061 986 \$ supérieurs à ceux de l'exercice financier 2014-2017. Cela représente une hausse de 3,6 % sur six ans, pour une moyenne annuelle de 0,6 %, ce qui est bien en-deçà de la croissance naturelle de nos dépenses.

	Réel 2014-2017	Réel 2017-2020	Budget 2020-2023
Nombre moyen de cotisantes et de cotisants	284 790	261 544	256 958
Taux moyen	24,25 \$	26,07 \$	27,85 \$
Revenus de <i>per capita</i>	248 572 641 \$	244 485 554 \$	257 634 627 \$

Dépenses

Avant de vous présenter les choix de dépenses, je tiens à préciser un certain nombre de choses. Je le disais précédemment, nous vivons une situation inédite. Nous venons de voir que cela entraîne des impacts sur les revenus de la CSN ; ces impacts se font également sentir sur nos dépenses.

À la lecture du budget, vous pourrez constater que nous prévoyons réaliser des économies à l'égard des frais de séjour et de déplacement, ainsi que par la tenue des instances de la CSN. Par ailleurs, d'autres postes de dépenses sont plutôt à la hausse. C'est notamment le cas pour nos immeubles où d'importantes mesures sanitaires ont été mises en place. C'est aussi le cas pour l'informatique, où le confinement et l'incitation au télétravail nous a obligés à devancer et à accélérer certains projets de développement. Enfin, la CSN a dû faire d'importants déboursés juridiques, entre autres pour procéder à l'analyse des nombreux décrets ministériels.

L'ensemble de ces impacts a été intégré dans l'actuelle prévision budgétaire. C'est donc en tenant compte de tous ces éléments, y compris de la réalisation de certaines économies, que nous arrivons tout de même à d'importants déficits au budget de fonctionnement et au FDP.

La CSN fêtera en septembre 2021 son 100^e anniversaire. Peu d'organisations au Québec peuvent s'enorgueillir d'une telle longévité.

Les délégué-es du bureau fédéral ont adopté en novembre 2019 un budget de campagne fédérale à cet effet. Les dépenses liées à ce budget de campagne seront imputées au FDP.

Il y aura également des dépenses qui se retrouveront au budget de fonctionnement, notamment celles qui entourent le traitement de nos archives. La proposition budgétaire inclut l'embauche d'une technicienne ou d'un technicien en documentation pour une période d'environ un an.

Dans un autre ordre d'idée, à l'automne 2018, après des travaux et des consultations menés par le directeur général de la CSN, le comité exécutif a décidé de réorganiser le Service des relations du travail en le fractionnant en trois nouveaux services. Il s'agit du Service de santé-sécurité et d'environnement, qui regroupe les personnes œuvrant à la défense des accidenté-es et celles travaillant à la prévention en santé-sécurité et en environnement; du Service de soutien à la négociation, qui regroupe les personnes travaillant aux avantages sociaux, à la rémunération et à l'équité salariale; et du Service de recherche et de conditionnement féminine. Les salarié-es œuvrant à la formation des

militantes et des militants ont été transférés au Service des ressources humaines, où il y avait déjà des personnes travaillant à la formation des salarié-es de la CSN. Ce faisant, ce dernier service s'appellera dorénavant le Service des ressources humaines et de formation. La présente proposition budgétaire reflète ces choix organisationnels.

De plus, puisque l'ancien coordonnateur du Service des relations du travail provenait du module de la défense des accidenté-es, son poste de conseiller syndical a été réintégré au Service de santé-sécurité et environnement. Enfin, à l'automne 2019, il y a eu un ajout temporaire d'un autre poste de conseiller à la défense des accidenté-es. Ces décisions prises en cours de mandat sont reconduites sur une base permanente dans ce budget.

Depuis plusieurs années, la CSN a des ententes de services avec des conseils centraux. Celles-ci ont pour effet de partager des coûts de postes d'employé-es de bureau. Pour les conseils centraux des Laurentides, de Lanaudière et du Cœur-du-Québec, la CSN assume 75 % des coûts reliés à un poste d'employé-e de bureau, l'autre 25 % est à la charge de ces conseils centraux. La présente proposition budgétaire prévoit la fin de ces ententes de services. La CSN assumera dorénavant la totalité des coûts d'un ou d'une employé-e de bureau pour chacun de ces conseils centraux. Ce faisant, ces derniers auront des capacités financières accrues pour encore mieux soutenir les syndicats de leur région respective.

Lors du dernier congrès, nous avons débattu et adopté des résolutions en vue d'améliorer la qualité de la vie syndicale. Depuis, des travaux menés par le directeur général de la CSN, sous la responsabilité politique de la troisième vice-présidente, ont abouti à l'adoption d'un plan d'opérationnalisation sur la vie syndicale par les délégué-es du bureau confédéral.

Beaucoup de résolutions concernent la formation des militantes et des militants, allant de la pertinence de revoir notre offre de formation à la création de divers outils pour appuyer le travail des syndicats. Les budgets de formation sont revus à la hausse pour ce faire.

En ce qui a trait aux dépenses du FDP, bien qu'au cours des derniers mandats, le nombre de prestations de grève et de lock-out a été moindre que ce qui avait été budgété, nous allons maintenir notre prévision d'une moyenne hebdomadaire de 475 prestations. Les importantes modifications apportées aux règles du FDP justifient cette décision. D'ailleurs, comme je vous le disais plus tôt, les simulations réalisées dans le cadre de nos travaux nous indiquaient que si nous avions appliqué ces règles depuis 2014, nous aurions été tout près des prévisions budgétaires que nous avions établies.

D'autre part, nous avons augmenté substantiellement les dépenses de mobilisation ainsi que celles des négociations regroupées. Les conventions collectives dans le secteur public sont échues depuis le 31 mars 2020, une grande partie des syndicats de l'hôtellerie seront en négociation regroupée durant ce mandat, les travailleuses et les travailleurs de la construction le seront l'été suivant. Ces syndicats, comme ceux de l'ensemble de la CSN, peuvent compter sur l'appui du mouvement pour obtenir satisfaction quant à l'atteinte de leurs objectifs de négociation. D'ailleurs, c'est le message principal que vous livre la CSN par les améliorations apportées au FDP.

Les budgets de campagnes ont été augmentés pour tenir compte du 100^e anniversaire de la CSN. De plus, d'importantes sommes d'argent ont été adoptées par le bureau confédéral pour sensibiliser la population aux effets de la COVID-19 sur les travailleuses et les travailleurs. C'est plus de 2 millions de dollars qui ont été octroyés pour l'achat de couvre-visages destinés à tous les membres de la CSN.

De plus, nous avons transféré du budget de fonctionnement au FDP les coûts de certaines activités, soit le 8 mars, Journée internationale des femmes, le 1^{er} mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, ainsi que les coûts reliés aux activités de la fierté LGBT.

Ainsi, après moins d'un an depuis le début de cet exercice financier, nous avons déjà plus de dépenses pour les campagnes confédérales que pendant tout le mandat 2017-2020. Voilà pourquoi nous haussons les budgets de campagnes confédérales.

Précédemment, lors de la présentation des états financiers 2017-2020, je vous ai indiqué que la baisse de nos revenus aurait dû entraîner, en vertu des règles en vigueur dans le mouvement, une baisse des sommes dédiées à la péréquation aux fédérations. Le dernier congrès de la CSN a décidé de maintenir, pour chacune des trois années du mandat 2017-2020, les sommes dédiées à la péréquation à la hauteur de celles versées en 2016-2017.

Les impacts sur nos finances de la crise engendrée par la pandémie du coronavirus fait en sorte que nous nous retrouvons dans la même situation qu'au dernier congrès, c'est-à-dire que l'application des règles en vigueur dans notre mouvement, lesquelles stipulent que la péréquation aux fédérations doit représenter 9 % des revenus de *per capita* perçus par la CSN, devrait entraîner une baisse des montants qui y sont consacrés.

Nous suggérons à nouveau, dans l'actuelle proposition budgétaire, de maintenir, pour la première année du mandat 2020-2023, les montants totaux de la péréquation régulière aux fédérations à la même hauteur que les montants octroyés pour la dernière année du mandat 2017-2020. Pour les deux dernières années de l'exercice financier, compte tenu de l'augmentation prévue de nos revenus de *per capita*, les montants totaux de la péréquation seront légèrement haussés afin que la CSN continue de respecter ses engagements, à savoir la fixation de la péréquation aux fédérations à 9 % des revenus de *per capita* budgétés.

Pour ce qui est des conseils centraux, là aussi, le respect des règles en vigueur dans le mouvement aurait dû entraîner une baisse des montants dévolus à la péréquation de ceux-ci pour le mandat 2017-2020. Non seulement nous n'avons pas diminué ces montants, nous avons même, lors du dernier congrès, ajouté 150 000 \$ pour le mandat 2017-2020. Cette somme de 150 000 \$ a été répartie en deux montants égaux de 75 000 \$ pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Tout comme pour les fédérations, l'application des règles en vigueur dans le mouvement devrait entraîner une baisse de la péréquation aux conseils centraux. Là aussi, nous proposons, pour la première année du mandat 2020-2023, de maintenir les montants totaux de la péréquation régulière aux conseils centraux à la même hauteur que ceux octroyés pour la dernière année du mandat 2017-2020. Pour les deux dernières années de l'exercice financier, compte tenu de l'augmentation de nos revenus de *per capita*, nous augmenterons les montants de péréquation aux conseils centraux des mêmes pourcentages que ceux octroyés aux fédérations; ce faisant, nous consacrons la récurrence et l'indexation de la hausse annuelle de 75 000 \$.

Ces deux décisions à l'effet de ne pas diminuer les montants de péréquation aux fédérations et aux conseils centraux, malgré nos baisses de revenus de *per capita*, impliquent que nous verserons près de 500 000 \$ de plus à ces organisations que ce que nous aurions octroyé si nous avions appliqué les règles en vigueur dans le mouvement, c'est-à-dire celles qui ont été convenues à la suite des travaux en 2012 sur la dispensation des services.

Par ailleurs, cette proposition budgétaire inclut l'introduction d'une mesure exceptionnelle, soit l'instauration d'une péréquation extraordinaire pour les fédérations. Je le disais plus tôt, la CSN a perdu des revenus de *per capita* à la suite des mises à pied liées à la COVID-19 qu'ont eu à subir nos membres. Cette situation se vit également dans nos organisations affiliées; cependant, les répercussions de ces pertes de revenus de *per capita* ont différé considérablement d'une fédération à l'autre.

Cette situation exceptionnelle appelait une réponse exceptionnelle, c'est pourquoi l'instauration de façon provisoire d'une péréquation extraordinaire pour les fédérations a été adoptée par le bureau confédéral les 18 et 19 juin 2020. Il était alors prévu que pour être admissible à cette mesure, une fédération devait avoir subi une perte de 10 % de ses revenus de *per capita* pour un mois donné. Une fédération se retrouvant dans cette situation se voyait alors octroyer une compensation représentant 75 % des *per capita* perdus en lien avec la crise de la COVID-19. Cette mesure adoptée par le bureau confédéral s'appliquait alors de mars à août inclusivement.

La présente prévision budgétaire intègre ce programme provisoire de péréquation extraordinaire aux fédérations, selon les paramètres présentés dans le document déposé à cet effet. Cependant, la période d'admissibilité sera prolongée jusqu'à la fin de février 2021 et couvrira ainsi la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021, soit toute la première année de notre exercice financier. Nous estimons que l'introduction de cette péréquation extraordinaire représentera des coûts de 1 million de dollars.

Ainsi, pour les exercices financiers 2017-2020 et 2020-2023, le maintien de la péréquation régulière à des montants supérieurs aux règles en vigueur dans le mouvement et l'introduction de la péréquation extraordinaire auront entraîné des déboursés supplémentaires de 3,2 millions de dollars.

Voilà de façon tangible une démonstration claire de la solidarité qui s'exerce à la CSN et une manifestation du sens de la confédération et du syndicalisme qui se pratique chez nous. Tout cela pour toujours s'efforcer d'offrir les meilleurs services possible aux syndicats affiliés.

Voyons maintenant comment cette prévision de revenus et de dépenses se répartit dans les trois fonds de la CSN.

Budget de fonctionnement

Au budget de fonctionnement, nous prévoyons recevoir des revenus de *per capita* pour un montant de 172 275 049 \$ et des intérêts de 240 000 \$, pour des revenus totaux de 172 515 049 \$. Des dépenses de 179 210 600 \$ sont anticipées, ce qui occasionne un déficit de 6 695 551 \$.

Budget de fonctionnement	
REVENUS	172 515 049 \$
<i>PER CAPITA</i>	172 275 049 \$
INTÉRÊTS	240 000 \$
DÉPENSES	179 210 600 \$
DÉFICIT	6 695 551 \$

Compte tenu de ce que je vous ai présenté précédemment sur l'état des liquidités au budget de fonctionnement et la possibilité réelle que dans un avenir plus ou moins rapproché, le Fonds de soutien extraordinaire ne puisse plus le soutenir, il nous faudra dans un proche avenir renflouer le budget de fonctionnement. Depuis le début de la présente crise, nous avons décidé de ne pas faire de mises à pied, et ce, malgré notre baisse de revenus de *per capita*. Nous avons estimé que ce n'était pas le temps de déstabiliser notre organisation alors que les syndicats avaient plus que jamais besoin de nous. Avec la présentation de ces prévisions budgétaires, nous poursuivons dans la même veine. Voilà pourquoi nous présentons un budget déficitaire de 6 695 551 \$ au budget de fonctionnement. C'est également la raison pour laquelle nous limitons nos augmentations de dépenses au budget de fonctionnement aux quelques éléments énumérés précédemment.

Cela étant dit, il nous faudra rapidement stabiliser le budget de fonctionnement. Si nous avons pu passer à travers les premiers mois de cet exercice financier sans faire de mises à pied, c'est parce que nous avons des liquidités accumulées au budget de fonctionnement. Cependant, nous avons vu lors de la présentation des états financiers que nous avons des engagements envers les retraités-es de la CSN et que si l'on tient compte de ceux-ci, la véritable marge de manœuvre du budget de fonctionnement se situe plutôt à 3 903 276 \$, ce qui représente à peine deux semaines de *per capita* accumulés.

S'il nous avait fallu affronter la crise que nous subissons actuellement avec aussi peu d'argent accumulé, nous nous serions retrouvés en situation impossible. Il nous faudra, pendant cet exercice financier, suivre de près l'évolution des liquidités de ce fonds; cela est d'autant plus nécessaire que la situation économique demeure incertaine et qu'elle pourrait donc avoir de graves répercussions sur la situation financière de la CSN.

Si nous voulons être capables d'affronter une autre crise ou une situation exceptionnelle dans la même position que celle que nous venons de vivre, il nous faut au plus tard, lors de la présentation budgétaire 2023-2026, avoir un plan pour renflouer le budget de fonctionnement.

D'ici là, la situation économique devrait s'être rétablie et nous devrions alors être capables de prendre la juste mesure de notre situation financière au budget de fonctionnement post-crise économique suivant la pandémie de COVID-19.

La CSN est consciente que les besoins de ses syndicats affiliés en matière de services sont grands. Nous comptons procéder rapidement à une analyse de l'ensemble de nos ressources de services. Cette analyse devra se faire en lien avec le plan d'opérationnalisation sur la vie syndicale que le bureau confédéral a adopté au cours du dernier mandat. Le résultat de ces travaux sera présenté au plus tard en septembre 2021 au bureau confédéral, qui assurera le suivi de ceux-ci.

Fonds de défense professionnelle

Au Fonds de défense professionnelle, nous escomptons des revenus de *per capita* de 76 647 573 \$ et des revenus d'intérêts de 2 000 000 \$, pour des revenus totaux de 78 647 573 \$. Des dépenses de 93 566 583 \$ sont prévues, ce qui occasionne un déficit de 14 919 010 \$.

Fonds de défense professionnelle		
REVENUS		78 647 573 \$
<i>PER CAPITA</i>	76 647 573 \$	
INTÉRÊTS	2 000 000 \$	
DÉPENSES		93 566 583 \$
DÉFICIT		14 919 010 \$

Fonds de soutien extraordinaire

Finalement, pour ce qui est du Fonds de soutien extraordinaire, nous prévoyons recevoir des *per capita* de 8 712 005 \$ et des revenus d'intérêts de 100 000 \$, pour des revenus totaux de 8 812 005 \$.

Fonds de soutien extraordinaire		
REVENUS		8 812 005 \$
<i>PER CAPITA</i>	8 712 005 \$	
INTÉRÊTS	100 000 \$	
DÉPENSES	----- \$	----- \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		8 812 005 \$

Même si nous n'avons pour l'instant inscrit aucune dépense au Fonds de soutien extraordinaire, il y aura assurément des transferts de ce fonds vers le budget de fonctionnement, à moins que la situation budgétaire du FDP ne se dégrade rapidement de façon importante.

Résultats cumulatifs

Pour l'ensemble de nos trois fonds, nous prévoyons des revenus de *per capita* de 257 634 627 \$ et des revenus d'intérêts de 2 340 000 \$, pour des revenus totaux de 259 974 627 \$.

Les dépenses anticipées sont de 272 777 183 \$, ce qui occasionne un déficit de 12 802 556 \$.

Résultats cumulatifs		
REVENUS		259 974 627 \$
<i>PER CAPITA</i>	257 634 627 \$	
INTÉRÊTS	2 340 000 \$	
DÉPENSES		272 777 183 \$
DÉFICIT		12 802 556 \$

Conclusion

Camarades délégué-es,

Pour un deuxième mandat consécutif, nous vous présentons une proposition budgétaire déficitaire. Lors du dernier congrès, il nous avait fallu revoir à la baisse beaucoup de nos postes de dépenses et, malheureusement, effectuer des coupes de postes pour chercher à contenir la hauteur du déficit, en particulier au budget de fonctionnement. Ce n'est pas le cas cette fois-ci. Au contraire, nous bonifions considérablement ce merveilleux outil de solidarité qu'est le FDP. C'est grâce à ce fonds que la lutte des uns est la lutte de toutes et tous. Ce budget est donc résolument solidaire.

La solidarité est une valeur fondamentale de la CSN. Avec ce budget, nous cherchons, notamment, par l'utilisation des sommes disponibles au FDP, à la promouvoir. Comme le dit si bien notre déclaration de principe :

Les travailleuses et les travailleurs se regroupent en syndicats qui pratiquent la solidarité en s'affiliant aux trois paliers qui soutiennent quotidiennement leur action : le conseil central, la fédération et la confédération, ce qui apporte à leur action un rayonnement et une portée qu'ils n'auraient pas autrement. Un Fonds de défense professionnelle, auquel participent tous les syndicats, donne un sens concret à la solidarité. Ainsi organisée, cette solidarité, prenant appui sur la liberté, assure que les luttes de chacun des groupes soient appuyées par l'ensemble.

Camarades, nous portons une grande responsabilité syndicale et sociale. Voilà comment au cours de l'exercice 2020-2023, à partir des sommes qui nous sont confiées, nous proposons de soutenir nos conseils centraux, nos fédérations, nos syndicats et surtout leurs membres.



Pierre Patry
Trésorier de la CSN

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET CUMULATIF 2020 - 2023

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET CUMULATIF 2020 - 2023

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	241 571 878	\$ 244 485 554	\$ 257 634 627
Intérêts et divers	2 400 000	4 149 843	2 340 000
	<u>243 971 878</u>	<u>248 635 397</u>	<u>259 974 627</u>
CHARGES			
Direction - p. 5	44 324 915	41 964 723	45 613 047
Syndicalisation - p. 6	21 970 453	23 904 909	25 680 610
Relations du travail	34 872 970	32 677 147	-
Recherche et condition féminine - p. 7			6 993 892
Soutien à la négociation - p. 8			5 054 212
Santé sécurité et environnement - p. 9			20 080 456
Communications - p. 10	10 296 912	9 945 661	11 182 776
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 11	31 047 001	29 266 339	30 386 808
Administration - p. 12	25 090 775	27 643 177	34 218 799
Appui aux luttes - p. 14	37 904 000	20 636 671	44 907 700
Appui à la négociation - p. 14	40 073 106	34 130 498	41 554 883
Appui à nos revendications - p. 14	4 804 000	2 890 724	7 104 000
	<u>250 384 132</u>	<u>223 059 849</u>	<u>272 777 183</u>
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(6 412 254)</u>	<u>\$ 25 575 548</u>	<u>\$ (12 802 556)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	160 886 871	\$ 163 449 483	\$ 172 275 049
Transfert du Fonds de soutien extraordinaire	-	8 800 000	-
Intérêts et divers	200 000	485 419	240 000
	<u>161 086 871</u>	<u>172 734 902</u>	<u>172 515 049</u>
CHARGES			
Direction - p. 5	44 324 915	41 964 723	45 613 047
Syndicalisation - p. 6	21 970 453	23 904 909	25 680 610
Relations du travail	34 872 970	32 677 147	-
Recherche et condition féminine - p. 7			6 993 892
Soutien à la négociation - p. 8			5 054 212
Santé sécurité et environnement - p. 9			20 080 456
Communications - p. 10	10 296 912	9 945 661	11 182 776
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 11	31 047 001	29 266 339	30 386 808
Administration - p. 12	25 090 775	27 643 177	34 218 799
	<u>167 603 026</u>	<u>165 401 956</u>	<u>179 210 600</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(6 516 155)</u>	<u>\$ 7 332 946</u>	<u>\$ (6 695 551)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - DIRECTION

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
DIRECTION						
Comité exécutif et personnel d'appui - p. 21	10 177 418	\$	9 914 936	\$	10 009 431	\$
Contrôle - p. 22	598 555		570 259		696 691	
Administration du FDP - p. 22	625 377		583 395		718 118	
Gestion des immeubles - p. 22	587 013		431 972		617 443	
Ressources humaines et formation - p. 23	9 440 028		9 222 762		12 034 218	
Juridique - p. 24	7 227 812		7 248 099		7 262 599	
UCCO-SACC-CSN - p. 25	8 440 712		8 376 793		8 831 547	
Bureau confédéral	300 000		287 727		264 000	
Conseil confédéral	1 350 000		1 458 336		1 188 000	
Congrès	3 000 000		1 901 375		1 900 000	
Comités et groupes de travail - p. 26	1 266 000		1 012 065		1 416 000	
Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés	-		8 333		-	
Activités du 8 mars	200 000		159 132		-	
Activités du 1er mai	200 000		95 933		-	
Commémoration du 28 avril	200 000		62 107		-	
Fierté LGBT	12 000		6 357		-	
Solidarité internationale :						
Affiliation internationale	350 000		356 652		375 000	
Activités de solidarité	350 000		268 490		300 000	
	<u>44 324 915</u>	\$ \$	<u>41 964 723</u>	\$ \$	<u>45 613 047</u>	\$ \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - SYNDICALISATION

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
SYNDICALISATION			
Salaires :			
1 coordination			
15 conseillères et conseillers syndicaux			
4 employé-es de bureau	6 071 930	\$ 6 410 666	\$ 6 348 909
Avantages sociaux	2 483 648	2 534 512	2 552 425
Formation continue	60 719	20 690	63 489
Séjours et déplacements	723 990	903 986	723 189
Loyer	964 586	965 526	1 145 000
Téléphone	115 380	109 984	108 252
Informatique	180 200	125 063	151 015
Charges de bureau	150 000	135 539	108 431
	<u>10 750 453</u>	<u>11 205 966</u>	<u>11 200 710</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Organisation	5 000 000	6 976 129	8 000 000
Audition avant accréditation	20 000	30 510	40 000
Négociation	700 000	597 268	700 000
Contre-maraudage	3 000 000	1 811 108	2 200 000
Frais juridiques	1 400 000	2 215 631	2 200 000
Retour aux fédérations sur cotisations des nouveaux syndicats affiliés	400 000	181 589	400 000
Formation - nouveaux syndicats	-	-	82 600
Visibilité (publicité et outils promotionnels)	-	-	720 500
Autres charges	700 000	886 708	136 800
	<u>11 220 000</u>	<u>12 698 943</u>	<u>14 479 900</u>
	<u>21 970 453</u>	<u>\$ 23 904 909</u>	<u>\$ 25 680 610</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE			
Salaires :			
6 conseillères et conseillers syndicaux (incluant coordination)			
2 employé-es de bureau	- \$	- \$	3 449 325 \$
Avantages sociaux	-	-	1 383 644
Formation continue	-	-	34 493
Séjours et déplacements	-	-	193 960
Loyer	-	-	346 546
Téléphone	-	-	47 268
Informatique	-	-	72 306
Documentation	-	-	40 250
Charges de bureau	-	-	44 800
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 612 592</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Analyse d'entreprises	-	-	1 860 000
Condition féminine	-	-	125 000
Honoraires professionnels spécialisés	-	-	225 000
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 822 592</u>
Produits :			
Subventions	-	-	828 700
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>828 700</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>6 993 892</u></u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - SOUTIEN À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
SOUTIEN À LA NÉGOCIATION			
Salaires :			
5 conseillères et conseillers syndicaux (incluant coordination)			
0,5 employé-es de bureau	- \$	- \$	1 899 890 \$
Avantages sociaux	-	-	762 437
Formation continue	-	-	18 999
Séjours et déplacements	-	-	151 529
Loyer	-	-	267 476
Téléphone	-	-	31 716
Informatique	-	-	37 019
Charges de bureau	-	-	30 330
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 199 396</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Honoraires professionnels spécialisés	-	-	135 000
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 334 396</u> \$
CISP ET CCGN			
Salaires :			
1 coordination			
0.5 E.B.	\$	\$	449 034 \$
Avantages sociaux	-	-	184 445
Formation continue	-	-	4 490
Séjours et déplacements	-	-	30 306
Loyer	-	-	26 664
Téléphone	-	-	6 588
Informatique	-	-	6 219
Charges de bureau	-	-	6 070
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>713 816</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Appui à la négociation			100 000
Appui à l'arbitrage			600 000
Honoraires professionnels spécialisés			300 000
Documentation			6 000
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 719 816</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 054 212</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
Salaires :			
1 coordination			
24,5 conseillères et conseillers syndicaux (23,5)			
10 employé-es de bureau	- \$	- \$	11 144 497 \$
Avantages sociaux	-	-	4 526 867
Formation continue	-	-	111 445
Séjours et déplacements	-	-	667 097
Loyer	-	-	1 210 624
Téléphone	-	-	178 956
Informatique	-	-	195 670
Documentation	-	-	34 500
Charges de bureau	-	-	170 800
	-	-	18 240 456
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Expertises professionnelles	-	-	1 075 000
Frais juridiques	-	-	1 110 000
Formations	-	-	4 125 000
Huissiers, honoraires professionnels spécialisés et autres charges	-	-	115 000
	-	-	24 665 456
Produits :			
Subventions	-	-	4 585 000
	- \$	- \$	20 080 456 \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - COMMUNICATIONS

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
COMMUNICATIONS			
1 direction			
1 coordination			
12 conseillères et conseillers syndicaux			
4,5 employé-es de bureau			
2 employé-es à l'imprimerie			
Information - documentation - p. 27	9 992 057 \$	9 248 388 \$	10 379 266 \$
Imprimerie - distribution - p. 28	<u>304 855</u>	<u>697 273</u>	<u>803 510</u>
	<u>10 296 912 \$</u>	<u>9 945 661 \$</u>	<u>11 182 776 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE

	Budget 36 mois 2017-2020		Réal 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE						
1 coordination 40 conseillères et conseillers syndicaux 15,37 employé-es de bureau (14,62)						
Équipe nationale - p. 29	4 055 266	\$	3 775 086	\$	3 747 305	\$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - p. 29	1 745 815		1 625 716		1 812 362	
Bas-Saint-Laurent - p. 30	1 626 571		1 355 399		1 569 935	
Saguenay–Lac-Saint-Jean - p. 30	1 646 969		1 675 252		1 583 643	
Québec–Chaudière-Appalaches - p. 31	2 569 209		2 531 202		2 592 071	
Cœur-du-Québec - p. 31	1 710 124		1 546 466		1 688 554	
Estrie - p. 32	1 413 555		1 445 943		1 472 120	
Montréal métropolitain - p. 32	5 599 426		5 352 376		5 171 718	
Laurentides - p. 33	1 416 056		1 343 122		1 499 359	
Lanaudière - p. 33	1 385 466		1 373 107		1 484 830	
Montérégie - p. 34	2 979 501		2 740 115		2 935 841	
Outaouais - p. 34	1 442 346		1 365 428		1 449 330	
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec - p. 35	1 778 781		1 568 007		1 727 185	
Côte-Nord - p. 35	1 677 916		1 569 120		1 652 555	
	<u>31 047 001</u>	\$	<u>29 266 339</u>	\$	<u>30 386 808</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - ADMINISTRATION

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
ADMINISTRATION			
1 coordination			
1 comptable			
10 conseillères et conseillers syndicaux (9)			
9 employé-es de bureau (11)			
7 techniciens (6)			
1 préposé-e à la maintenance			
12 préposé-es aux immeubles			
Finances - p. 36	7 771 266 \$	7 651 781 \$	8 034 955 \$
Informatique - p. 37	9 503 203	8 642 916	11 220 650
Immeuble de Montréal - p. 38	3 483 013	6 539 461	8 924 464
Immeuble de Québec - p. 39	1 187 793	1 070 407	1 406 080
	<u>21 945 275</u>	<u>23 904 565</u>	<u>29 586 149</u>
Charges administratives			
Amortissement du mobilier	500 000	549 705	925 000
Honoraires professionnels spécialisés	200 000	267 317	250 000
Assurances diverses	145 500	126 937	157 650
Intérêts sur emprunts à court terme			
Aide aux syndicats provinciaux	2 300 000	2 794 653	3 300 000
	<u>3 145 500</u>	<u>3 738 612</u>	<u>4 632 650</u>
	<u>25 090 775 \$</u>	<u>27 643 177 \$</u>	<u>34 218 799 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	72 471 563	\$ 72 765 412	\$ 76 647 573
Intérêts et divers	2 000 000	3 558 178	2 000 000
	<u>74 471 563</u>	<u>76 323 590</u>	<u>78 647 573</u>
CHARGES			
<u>APPUI AUX LUTTES</u>			
Prestations de grève	19 858 800	3 319 677	21 802 500
Prestations de suspension et de congédiement pour activités syndicales	1 045 200	89 274	1 045 200
Frais juridiques	2 700 000	2 718 834	3 000 000
Charges de mobilisation	11 500 000	10 979 906	13 560 000
Allocations aux syndicats pour dépenses de grève	1 200 000	1 389 460	2 500 000
Charges de fermeture et de maintien des emplois	1 600 000	2 139 520	3 000 000
	<u>37 904 000</u>	<u>20 636 671</u>	<u>44 907 700</u>
<u>APPUI À LA NÉGOCIATION</u>			
Péréquations - p. 15	24 399 798	24 399 809	25 686 010
Négociations regroupées et locales -p.16	15 673 308	9 730 689	15 868 873
	<u>40 073 106</u>	<u>34 130 498</u>	<u>41 554 883</u>
<u>APPUI À NOS REVENDICATIONS - p. 17</u>			
	<u>4 804 000</u>	<u>2 890 724</u>	<u>7 104 000</u>
	<u>82 781 106</u>	<u>57 657 893</u>	<u>93 566 583</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(8 309 543)</u>	<u>\$ 18 665 697</u>	<u>\$ (14 919 010)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
PÉRÉQUATIONS			
PÉRÉQUATION FÉDÉRALE			
Fédération de la CSN-Construction		4 185 000	
Fédération du commerce		9 962 197	
FNEEQ		221 190	
Fédération des professionnelles		113 310	
FSSS		1 675 090	
FEESP		1 926 028	
Fédération de l'industrie manufacturière		3 543 166	
Fédération nationale des communications et de la culture		1 591 924	
	<u>23 217 891</u>	<u>\$ 23 217 905</u>	<u>\$ 23 418 629</u>
PÉRÉQUATION EXTRAORDINAIRE			
			1 000 000
	23 217 891	23 217 905	24 418 629
PÉRÉQUATION RÉGIONALE			
Côte-Nord		255 449	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		278 121	
Outaouais		64 704	
Lanaudière		46 986	
Laurentides		23 230	
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec		241 094	
Bas-Saint-Laurent		104 194	
Saguenay-Lac-St-Jean		42 548	
Estrie		99 509	
Cœur-du-Québec		26 069	
	<u>1 181 907</u>	<u>1 181 904</u>	<u>1 267 381</u>
	<u>24 399 798</u>	<u>\$ 24 399 809</u>	<u>\$ 25 686 010</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES ET LOCALES			
Secteur privé - regroupées			
Publicité préventive	500 000	\$ 267 627	\$ -
Réunions de coordination	1 000 000	1 070 624	1 000 000
Charges de fonctionnement	2 500 000	999 814	2 500 000
Coordination négociations dans les fédérations	1 000 000	156 702	500 000
Sessions de formation de militantes et de militants	500 000	182 718	500 000
Secteur public - regroupées			
Ressources d'appui - p. 41	4 973 308	4 894 174	5 168 873
Publicité préventive	500 000	308 290	-
Réunions de coordination	50 000	13 323	50 000
Charges de fonctionnement	3 000 000	785 371	4 500 000
Sessions de formation de militantes et de militants	500 000	242 840	500 000
Négociations locales			
Charges de fonctionnement (publicité préventive)	150 000	71 144	150 000
Sessions de formation de militantes et de militants	1 000 000	738 062	1 000 000
	<u>15 673 308</u>	<u>\$ 9 730 689</u>	<u>\$ 15 868 873</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

CHARGES - APPUI À NOS REVENDICATIONS

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
Dons de solidarité	500 000	\$	497 185	\$	600 000	\$
Campagnes confédérales	3 000 000		1 600 156		5 200 000	
Campagnes sectorielles	1 080 000		649 511		1 080 000	
Campagnes régionales	224 000		143 872		224 000	
	<u>4 804 000</u>	\$	<u>2 890 724</u>	\$	<u>7 104 000</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BUDGET 2020 - 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BUDGET 2020 - 2023

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	8 213 444	\$ 8 270 659	\$ 8 712 005
Intérêts et divers	200 000	106 246	100 000
	<u>8 413 444</u>	<u>8 376 905</u>	<u>8 812 005</u>
CHARGES			
Transfert au budget de fonctionnement	-	8 800 000	-
	<u>-</u>	<u>8 800 000</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>8 413 444</u>	<u>\$ (423 095)</u>	<u>\$ 8 812 005</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL D'APPUI			
Salaires :			
6 membres de l'exécutif			
1 direction générale			
3 adjointes et adjoints (4)			
4 employé-es de bureau	5 028 016	\$ 5 183 042	\$ 5 321 527
Avantages sociaux	2 065 247	1 826 459	2 174 416
Formation continue	50 280	9 359	53 215
Séjours et déplacements	926 770	791 995	633 596
Loyer	955 475	955 476	847 914
Téléphone	78 590	87 221	83 448
Informatique	113 040	91 411	121 215
Charges de bureau	160 000	127 989	102 400
	<u>9 377 418</u>	<u>9 072 952</u>	<u>9 337 731</u>
Budget de fonctionnement	<u>800 000</u>	<u>841 984</u>	<u>975 000</u>
	10 177 418	9 914 936	10 312 731
Produits :			
Subventions	-	-	303 300
	<u>10 177 418</u>	<u>\$ 9 914 936</u>	<u>\$ 10 009 431</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
CONTRÔLE						
Salaire :						
1 contrôleur	380 939	\$	360 339	\$	453 862	\$
Avantages sociaux	152 811		154 946		181 778	
Formation continue	3 809		109		4 539	
Séjours et déplacements	17 000		13 486		10 789	
Loyer	32 466		32 534		33 857	
Téléphone	4 970		3 406		5 658	
Informatique	5 560		5 328		6 008	
Charges de bureau	1 000		111		200	
	<u>598 555</u>	\$	<u>570 259</u>	\$	<u>696 691</u>	\$
ADMINISTRATION DU FDP						
Salaires :						
1 responsable de l'administration	380 939	\$	395 749	\$	464 932	\$
Avantages sociaux	152 811		125 614		186 212	
Formation continue	3 809		-		4 649	
Séjours et déplacements	40 000		15 770		12 616	
Loyer	36 288		36 288		37 843	
Téléphone	4 970		4 223		5 658	
Informatique	5 560		5 640		6 008	
Charges de bureau	1 000		111		200	
	<u>625 377</u>	\$	<u>583 395</u>	\$	<u>718 118</u>	\$
GESTION DES IMMEUBLES						
Salaires :						
1 responsable gestion des immeubles	380 939	\$	284 952	\$	398 513	\$
Avantages sociaux	152 811		101 129		159 610	
Formation continue	3 809		491		3 985	
Séjours et déplacements	20 000		18 180		25 000	
Loyer	17 924		17 928		18 079	
Téléphone	4 968		2 549		4 968	
Informatique	5 562		4 458		5 288	
Charges de bureau	1 000		2 285		2 000	
	<u>587 013</u>	\$	<u>431 972</u>	\$	<u>617 443</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION			
Salaires :			
1 direction			
3 agentes et agents du personnel			
7 conseillères et conseillers à la formation (4)			
8 employé-es de bureau (7)	4 395 035	\$ 4 323 016	\$ 5 869 308
Avantages sociaux	1 868 754	1 683 204	2 452 187
Formation continue	43 950	11 520	58 693
Séjours et déplacements	301 070	209 007	229 908
Loyer	761 523	761 520	773 475
Téléphone	44 386	42 200	79 128
Informatique	115 310	148 487	196 269
Charges de bureau	110 000	94 063	75 250
	<u>7 640 028</u>	<u>7 273 017</u>	<u>9 734 218</u>
Produits:			
Coûts partagés du personnel SRHF	<u>2 100 000</u>	<u>1 973 415</u>	<u>2 100 000</u>
	<u>5 540 028</u>	<u>5 299 602</u>	<u>7 634 218</u>
Formation des militants	-	-	1 000 000
Relations de travail	550 000	677 799	750 000
Traitement des données	350 000	190 830	350 000
Renouvellement de la main-d'œuvre	500 000	316 221	300 000
Coûts de la convention collective	900 000	1 245 670	1 000 000
Coûts avantages sociaux futurs	1 600 000	1 492 640	1 000 000
	<u>3 900 000</u>	<u>3 923 160</u>	<u>4 400 000</u>
	<u>9 440 028</u>	<u>\$ 9 222 762</u>	<u>\$ 12 034 218</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
JURIDIQUE			
Salaires :			
1 coordination			
18 conseillères et conseillers syndicaux			
8 employé-es de bureau			
	7 830 971	\$ 7 549 320	\$ 8 189 939
Avantages sociaux	3 245 200	3 216 667	3 342 970
Formation continue	78 310	49 381	81 899
Séjours et déplacements	800 000	648 536	518 829
Loyer	1 487 765	1 824 705	1 180 962
Téléphone	115 310	101 812	124 992
Informatique	207 540	159 403	169 818
Charges de bureau	250 000	258 709	250 000
	14 015 096	13 808 533	13 859 409
Honoraires extérieurs	2 975 000	2 811 795	3 076 998
Huissiers et autres services professionnels	600 000	803 073	800 000
Documentation	800 000	514 852	600 000
	18 390 096	17 938 253	18 336 407
Produits:			
Facturation	11 162 284	10 690 154	11 073 808
	<u>7 227 812</u>	<u>\$ 7 248 099</u>	<u>\$ 7 262 599</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
UCCO-SACC-CSN			
Salaires :			
1 coordination			
7 conseillères et conseillers syndicaux			
4 employé-es de bureau			
	3 600 032	\$ 3 723 097	\$ 3 765 125
Avantages sociaux	1 497 104	1 406 394	1 542 567
Formation continue	36 000	4 874	37 651
Séjours et déplacements	1 200 000	1 311 529	1 400 000
Loyer	892 126	910 829	967 821
Téléphone	65 810	53 294	73 010
Informatique	107 640	84 110	105 723
Charges de bureau	230 000	212 050	169 650
	7 628 712	7 706 177	8 061 547
Imprimerie expédition	52 000	122 409	100 000
Traduction	30 000	29 521	30 000
Comité de formation	30 000	32 549	40 000
Frais juridiques	700 000	486 137	600 000
	8 440 712	\$ 8 376 793	\$ 8 831 547

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réal 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL			
COMITÉS			
Orientation	5 000 \$	17 597 \$	5 000 \$
Juridiction	10 000	2 856	10 000
Surveillance	61 000	74 155	61 000
Condition féminine	200 000	139 610	200 000
Santé-sécurité	200 000	72 733	200 000
Environnement et développement durable	50 000	43 757	50 000
LGBT	125 000	102 382	125 000
Jeunes	300 000	236 693	300 000
Relations interculturelles	50 000	19 590	50 000
	<u>1 001 000</u>	<u>709 373</u>	<u>1 001 000</u>
GROUPES DE TRAVAIL			
Interconseils centraux	100 000	122 329	100 000
Interorganisations (fédérations et conseils centraux)	-	-	150 000
Collectif international	35 000	12 539	35 000
Éducation	10 000	8 076	10 000
Santé et services sociaux	10 000	9 185	10 000
Réalités autochtones	10 000	5 784	10 000
Divers	100 000	144 779	100 000
	<u>265 000</u>	<u>302 692</u>	<u>415 000</u>
	<u>1 266 000</u> \$	<u>1 012 065</u> \$	<u>1 416 000</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
INFORMATION - DOCUMENTATION			
Salaires :			
1 direction			
1 coordination			
10 conseillères et conseillers syndicaux			
3,5 employé-es de bureau	4 648 471	4 459 896	4 861 132
Avantages sociaux	1 907 837	1 701 020	1 966 397
Formation continue	46 485	10 792	48 611
Séjours et déplacements	350 000	308 513	246 810
Loyer	959 869	1 018 167	1 146 268
Téléphone	84 275	67 183	86 651
Informatique	279 720	153 580	184 547
Charges de bureau	100 000	127 416	101 950
	8 376 657	7 846 567	8 642 366
Publications et visibilité institutionnelle	1 615 000	1 360 034	1 711 900
Librairie	50 000	8 295	25 000
Abonnements et documentation	65 400	111 070	100 000
	10 107 057	9 325 966	10 479 266
Produits :			
Facturation	115 000	77 578	100 000
	9 992 057	9 248 388	10 379 266

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
IMPRIMERIE - DISTRIBUTION			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau			
2 employé-es d'imprimerie	1 341 060	\$ 1 361 525	\$ 1 416 658
Avantages sociaux	587 234	560 497	613 083
Formation continue	13 411	2 874	14 167
Séjours et déplacements	20 000	9 382	7 506
Loyer	772 990	772 980	806 118
Téléphone	16 880	13 829	16 880
Informatique	53 280	41 947	61 448
Charges de bureau	30 000	22 085	17 650
	<u>2 834 855</u>	<u>2 785 119</u>	<u>2 953 510</u>
Matériel de reprographie	2 000 000	1 415 434	1 500 000
Location et entretien d'équipement	100 000	64 753	100 000
Matériel de distribution	100 000	30 389	75 000
Timbres et messageries	2 500 000	1 266 907	1 300 000
Préparation des envois	225 000	6 227	75 000
Travaux extérieurs	2 000 000	765 093	1 000 000
Amortissement des équipements	45 000	15 120	-
	<u>9 804 855</u>	<u>6 349 042</u>	<u>7 003 510</u>
Produits :			
Facturation	9 500 000	5 651 769	6 200 000
	<u>304 855</u>	<u>\$ 697 273</u>	<u>\$ 803 510</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réal 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
ÉQUIPE NATIONALE			
Salaires :			
1 coordination			
4 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	1 912 933	\$ 1 800 193	\$ 1 887 603
Avantages sociaux	780 401	730 330	755 644
Formation continue	19 129	12 092	18 876
Séjours et déplacements	587 220	511 305	528 498
Loyer	562 683	600 444	433 446
Téléphone	50 440	38 652	46 876
Informatique	62 460	40 402	43 029
Charges de bureau	60 000	34 891	27 913
Charges diverses	20 000	6 777	5 420
	<u>4 055 266</u>	<u>\$ 3 775 086</u>	<u>\$ 3 747 305</u>
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1,7 employé-es de bureau	1 021 345	\$ 888 815	\$ 1 068 303
Avantages sociaux	433 907	330 837	447 711
Formation continue	10 213	-	10 683
Séjours et déplacements	300 000	367 279	300 000
Loyer	124 625	93 491	135 954
Téléphone	10 945	10 215	10 945
Informatique	26 280	23 493	29 616
Frais juridiques	18 500	109 763	42 500
Charges de bureau	50 000	33 311	26 650
	<u>1 995 815</u>	<u>1 857 204</u>	<u>2 072 362</u>
Produits :			
Entente de services	250 000	231 488	260 000
	<u>1 745 815</u>	<u>\$ 1 625 716</u>	<u>\$ 1 812 362</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
BAS-SAINT-LAURENT						
Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	860 576	\$	763 628	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	358 589		311 669		369 527	
Formation continue	8 606		-		9 001	
Séjours et déplacements	200 000		144 668		115 734	
Loyer	102 150		74 776		106 645	
Téléphone	18 110		16 075		18 110	
Informatique	18 540		17 265		21 492	
Frais juridiques	10 000		4 977		11 500	
Charges de bureau	50 000		22 341		17 875	
	<u>1 626 571</u>	\$	<u>1 355 399</u>	\$	<u>1 569 935</u>	\$

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	921 914	\$	963 629	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	382 991		380 333		369 527	
Formation continue	9 219		-		9 001	
Séjours et déplacements	131 670		169 026		135 221	
Loyer	93 765		76 749		82 215	
Téléphone	22 930		18 237		25 306	
Informatique	24 480		19 803		21 492	
Frais juridiques	10 000		10 816		11 500	
Charges de bureau	50 000		36 659		29 330	
	<u>1 646 969</u>	\$	<u>1 675 252</u>	\$	<u>1 583 643</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES						
Salaires :						
4 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	1 491 483	\$	1 491 965	\$	1 559 740	\$
Avantages sociaux	609 581		605 056		627 363	
Formation continue	14 915		-		15 597	
Séjours et déplacements	135 000		144 913		115 930	
Loyer	139 530		143 270		146 009	
Téléphone	27 720		19 212		28 908	
Informatique	37 980		27 632		33 974	
Frais juridiques	13 000		37 214		15 000	
Charges de bureau	100 000		61 940		49 550	
	<u>2 569 209</u>	\$	<u>2 531 202</u>	\$	<u>2 592 071</u>	\$

CŒUR-DU-QUÉBEC

Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau (0,75)	897 991	\$	853 896	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	371 783		327 917		369 527	
Formation continue	8 980		-		9 001	
Séjours et déplacements	128 010		108 960		87 168	
Loyer	197 355		142 700		226 132	
Téléphone	30 025		24 822		27 648	
Informatique	24 480		21 394		23 397	
Frais juridiques	6 500		19 116		7 500	
Charges de bureau	45 000		47 661		38 130	
	<u>1 710 124</u>	\$	<u>1 546 466</u>	\$	<u>1 688 554</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
ESTRIE			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	849 412 \$	875 813 \$	900 051 \$
Avantages sociaux	353 359	344 046	369 527
Formation continue	8 494	-	9 001
Séjours et déplacements	90 000	87 436	69 949
Loyer	53 970	58 737	65 106
Téléphone	10 940	10 446	13 316
Informatique	20 880	18 109	25 850
Frais juridiques	6 500	36 588	7 500
Charges de bureau	20 000	14 768	11 820
	<u>1 413 555 \$</u>	<u>1 445 943 \$</u>	<u>1 472 120 \$</u>

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Salaires :			
8 conseillères et conseillers syndicaux			
2 employé-es de bureau	3 180 970 \$	3 073 381 \$	3 119 481 \$
Avantages sociaux	1 301 089	1 242 820	1 254 726
Formation continue	31 810	1 859	31 195
Séjours et déplacements	209 720	214 135	171 308
Loyer	647 367	647 364	440 826
Téléphone	52 850	45 823	52 850
Informatique	82 620	67 300	64 182
Frais juridiques	13 000	32 005	15 000
Charges de bureau	80 000	27 689	22 150
	<u>5 599 426 \$</u>	<u>5 352 376 \$</u>	<u>5 171 718 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
LAURENTIDES						
Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau (0,75)	803 159	\$	812 628	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	331 690		309 121		369 527	
Formation continue	8 032		-		9 001	
Séjours et déplacements	95 000		61 728		49 382	
Loyer	91 195		78 209		82 102	
Téléphone	22 900		14 731		24 088	
Informatique	19 080		17 876		24 328	
Frais juridiques	10 000		12 105		11 500	
Charges de bureau	35 000		36 724		29 380	
	<u>1 416 056</u>	\$	<u>1 343 122</u>	\$	<u>1 499 359</u>	\$

LANAUDIÈRE

Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau (0,75)	803 159	\$	823 529	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	331 690		334 335		369 527	
Formation continue	8 032		-		9 001	
Séjours et déplacements	95 000		91 984		73 587	
Loyer	70 225		57 676		72 770	
Téléphone	10 940		15 561		12 132	
Informatique	21 420		17 461		20 562	
Frais juridiques	10 000		12 938		11 500	
Charges de bureau	35 000		19 623		15 700	
	<u>1 385 466</u>	\$	<u>1 373 107</u>	\$	<u>1 484 830</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
MONTÉRÉGIE						
Salaires :						
4 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	1 608 644	\$	1 564 296	\$	1 559 740	\$
Avantages sociaux	660 135		602 888		627 363	
Formation continue	16 086		50		15 597	
Séjours et déplacements	218 111		184 914		147 931	
Loyer	267 870		260 456		446 574	
Téléphone	43 235		33 708		47 987	
Informatique	76 320		30 924		40 149	
Frais juridiques	9 100		12 874		10 500	
Charges de bureau	80 000		50 005		40 000	
	<u>2 979 501</u>	\$	<u>2 740 115</u>	\$	<u>2 935 841</u>	\$

OUTAOUAIS

Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
0,67 employé-e de bureau	784 785	\$	770 891	\$	820 731	\$
Avantages sociaux	323 082		315 995		332 669	
Formation continue	7 848		374		8 207	
Séjours et déplacements	130 000		102 857		82 286	
Loyer	120 231		114 539		124 525	
Téléphone	13 320		19 269		13 320	
Informatique	19 080		20 120		21 492	
Frais juridiques	14 000		7 215		16 100	
Charges de bureau	30 000		14 168		30 000	
	<u>1 442 346</u>	\$	<u>1 365 428</u>	\$	<u>1 449 330</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020		Réel 36 mois 2017-2020		Budget 36 mois 2020-2023	
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC						
Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	860 576	\$	827 615	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	358 589		310 919		369 527	
Formation continue	8 606		-		9 001	
Séjours et déplacements	275 000		213 232		170 586	
Loyer	184 885		168 815		203 840	
Téléphone	21 745		20 512		22 933	
Informatique	20 880		16 991		23 397	
Frais juridiques	18 500		1 660		21 250	
Charges de bureau	30 000		8 263		6 600	
	<u>1 778 781</u>	\$	<u>1 568 007</u>	\$	<u>1 727 185</u>	\$

CÔTE-NORD

Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	860 576	\$	873 868	\$	900 051	\$
Avantages sociaux	358 589		359 713		369 527	
Formation continue	8 606		-		9 001	
Séjours et déplacements	250 000		203 742		162 994	
Loyer	112 790		64 327		113 918	
Téléphone	28 875		25 060		27 687	
Informatique	19 980		20 119		30 547	
Frais juridiques	18 500		324		21 250	
Charges de bureau	20 000		21 967		17 580	
	<u>1 677 916</u>	\$	<u>1 569 120</u>	\$	<u>1 652 555</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
FINANCES			
Salaires :			
1 coordination			
1 comptable			
5 conseillères et conseillers syndicaux (4)			
9 employé-es de bureau (10)			
	4 173 719	\$ 4 087 822	\$ 4 462 486
Avantages sociaux	1 830 526	1 617 014	1 913 160
Formation continue	41 737	67 938	44 625
Séjours et déplacements	250 000	214 496	171 597
Loyer	756 819	756 816	691 657
Téléphone	49 465	40 104	45 901
Informatique	99 000	88 812	102 679
Charges de bureau	325 000	284 811	227 850
	7 526 266	7 157 813	7 659 955
Honoraires professionnels spécialisés	100 000	436 982	300 000
Amortissement	70 000	18 190	-
Documents et formulaires	10 000	16 369	10 000
Traitement des données	200 000	38 272	40 000
Frais juridiques	50 000	42 307	50 000
Frais de caisse	30 000	71 157	150 000
	7 986 266	7 781 090	8 209 955
Produits :			
Administration	215 000	129 309	175 000
	7 771 266	\$ 7 651 781	\$ 8 034 955

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réal 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
INFORMATIQUE			
Salaire:			
5 conseillères et conseillers syndicaux			
7 techniciennes et techniciens (6)	3 308 936	\$ 3 023 199	\$ 3 407 938
Avantages sociaux	1 424 909	1 275 010	1 450 934
Formation continue	33 089	29 031	34 079
Séjours et déplacements	105 556	81 318	65 294
Loyer	522 138	522 156	513 336
Téléphone	68 295	45 179	61 167
Informatique	232 740	155 422	116 878
Charges de bureau	25 000	24 246	25 000
	<u>5 720 663</u>	<u>5 155 561</u>	<u>5 674 626</u>
Téléphonie	600 000	1 229 478	1 821 000
Bureautique	1 675 000	1 841 403	2 656 418
Réseau	2 475 000	1 837 903	2 200 000
Applications	1 500 000	940 251	1 268 965
Honoraires professionnels spécialisés	300 000	336 972	390 000
Amortissement informatique	3 850 000	2 915 397	3 850 000
	<u>16 120 663</u>	<u>14 256 965</u>	<u>17 861 009</u>
Produits :			
Facturation	<u>6 617 460</u>	<u>5 614 049</u>	<u>6 640 359</u>
	<u>9 503 203</u>	<u>\$ 8 642 916</u>	<u>\$ 11 220 650</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
IMMEUBLE DE MONTRÉAL			
Salaires :			
1 préposé-e à la maintenance			
10 préposés-es à l'immeuble	2 759 041	\$ 2 846 221	\$ 2 886 457
Avantages sociaux	1 326 925	1 209 897	1 375 438
Formation continue	27 590	19 876	28 865
Séjours et déplacements	50 000	19 986	9 993
Loyer	187 037	187 044	201 951
Téléphone	10 945	10 739	16 885
Informatique	17 100	31 823	13 148
Charges de bureau	5 000	5 235	5 000
	<u>4 383 638</u>	<u>4 330 821</u>	<u>4 537 737</u>
Électricité et chauffage	1 800 000	1 473 111	1 800 000
Entretien et réparations	2 200 000	1 965 176	2 400 000
Honoraires professionnels spécialisés	700 000	125 058	350 000
Assurances	270 000	279 872	400 848
Intérêts sur la dette à long terme	5 572 000	5 394 201	5 299 240
Taxes	5 100 000	5 109 057	5 414 576
Dépenses exceptionnelles - Loyers des fédérations	-	602 766	-
Amortissement	1 100 000	4 593 052	5 039 440
	<u>21 125 638</u>	<u>23 873 114</u>	<u>25 241 841</u>
Produits :	<u>17 642 625</u>	<u>17 333 653</u>	<u>16 317 377</u>
	<u>3 483 013</u>	<u>\$ 6 539 461</u>	<u>\$ 8 924 464</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réal 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
IMMEUBLE DE QUÉBEC			
Salaires :			
2 préposé-es à l'immeuble	631 910 \$	465 900 \$	661 071 \$
Avantages sociaux	304 695	212 202	315 792
Formation continue	6 319	157	6 611
Séjours et déplacements	6 000	9 880	6 000
Téléphone	2 555	3 188	2 555
Informatique	6 300	10 461	9 504
Charges diverses	7 000	12 070	13 880
	<u>964 779</u>	<u>713 858</u>	<u>1 015 413</u>
Entretien et réparations	75 000	112 465	150 000
Frais communs	1 000 000	1 053 590	1 000 000
Honoraires professionnels spécialisés	50 000	5 746	25 000
Taxes	75 000	68 380	75 000
Amortissement	550 000	507 501	679 376
	<u>2 714 779</u>	<u>2 461 540</u>	<u>2 944 789</u>
Produits :	<u>1 526 986</u>	<u>1 391 133</u>	<u>1 538 709</u>
	<u>1 187 793</u> \$	<u>1 070 407</u> \$	<u>1 406 080</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2020 - 2023

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2017-2020	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023
SECTEUR PUBLIC			
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES			
Ressources d'appui :			
Salaires	2 649 721 \$	2 730 139 \$	2 953 971 \$
Avantages sociaux	1 070 225	1 040 484	1 172 180
Formation continue	26 497	3 917	29 540
Séjours et déplacements	250 000	284 288	300 000
Loyer	729 330	690 670	545 014
Téléphone	51 435	40 736	41 268
Informatique	86 100	50 429	57 940
Charges de bureau	50 000	23 704	18 960
	<u>4 913 308</u>	<u>4 864 367</u>	<u>5 118 873</u>
Budget de fonctionnement :			
Recherches	50 000	15 510	30 000
Abonnements	10 000	14 297	20 000
	<u>4 973 308</u> \$	<u>4 894 174</u> \$	<u>5 168 873</u> \$

Budget 2020-2023

66^e Congrès de la CSN
Janvier 2021



Une importante responsabilité syndicale

- Un exercice qui repose sur des choix
- Des choix qui nous permettront :
 - de promouvoir les intérêts des travailleuses et des travailleurs
 - d'améliorer les conditions de travail et de vie de nos membres et de la population
- Un exercice transparent et démocratique

2

Le partage des points de fiscalité

Per capita total :
0,72 % de la
masse salariale
brute

0,470 %

Budget de
fonctionnement
(BF)

0,225 %

Fonds de défense
professionnelle
(FDP)

0,025 %

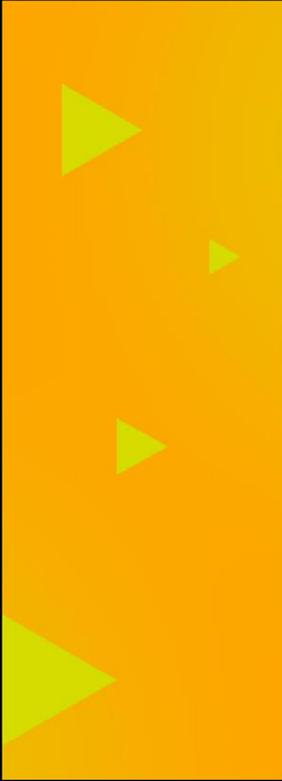
Fonds de soutien
extraordinaire
(FSE)

3

Le partage des points de fiscalité

- Le budget de fonctionnement (BF) sert à payer :
 - Les services de la CSN, lesquels viennent en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux
 - Les dépenses liées à notre vie démocratique

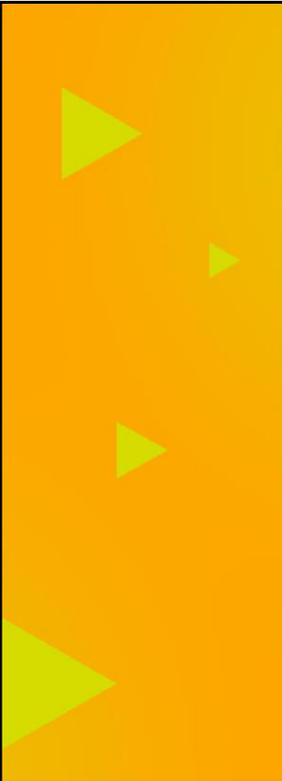
4



Le partage des points de fiscalité

- Le Fonds de défense professionnelle (FDP) assume les dépenses liées :
 - À l'appui aux luttes
 - À l'appui à la négociation
 - À l'appui à nos revendications

5



Le partage des points de fiscalité

- Le Fonds de soutien extraordinaire (FSE) vient en appui au budget de fonctionnement (BF) et au Fonds de défense professionnelle (FDP)

6

Quelques éléments de contexte

Évolution du nombre moyen
de cotisantes et de cotisants par mois

Période	Cotisants
1996-1999	204 012
1999-2002	223 093
2002-2005	245 749
2005-2008	266 145
2008-2011	274 156
2011-2014	287 330
2014-2017	284 790
2017-2020	261 544

7

Quelques éléments de contexte

Évolution des *per capita*

Période	Revenus	Augmentation de revenus de <i>per capita</i>	Pourcentage d'augmentation
1996-1999	120 627 618 \$		
1999-2002	139 666 167 \$	19 038 549 \$	15,8 %
2002-2005	166 889 609 \$	27 223 442 \$	19,5 %
2005-2008	188 829 163 \$	21 939 554 \$	13,1 %
2008-2011	211 551 251 \$	22 722 088 \$	12,0 %
2011-2014	235 764 323 \$	24 213 072 \$	11,6 %
2014-2017	248 572 641 \$	12 808 318 \$	5,4 %
2017-2020	244 485 554 \$	- 4 087 087 \$	- 1,7 %

8

Quelques éléments de contexte

Liquidités au budget de fonctionnement	
28 février 2011	19 160 610 \$
28 février 2014	27 344 759 \$
28 février 2017	21 643 695 \$
29 février 2020	14 888 176 \$

- Depuis 2011, 47,8 M\$ ont été transférés du FSE au BF
- Si l'on tient compte de ces transferts, les liquidités du BF ont diminué de 52 072 434 \$

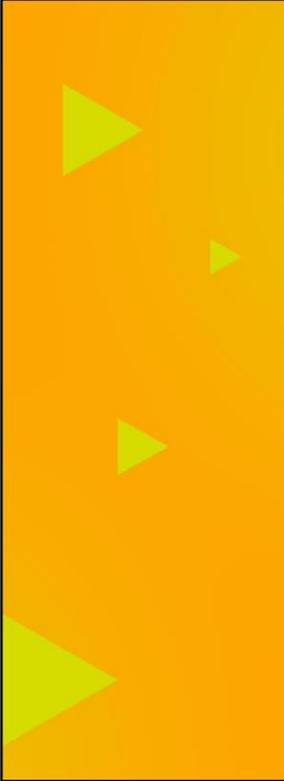
9

Quelques éléments de contexte

Premier élément expliquant cette sortie nette de liquidités

- Mise de fonds de 25 M\$ sur les travaux de construction de l'agrandissement de notre immeuble à Montréal
 - Économies sur nos coûts de location externes à moyen et à long termes
 - Obtention de la certification LEED argent

10

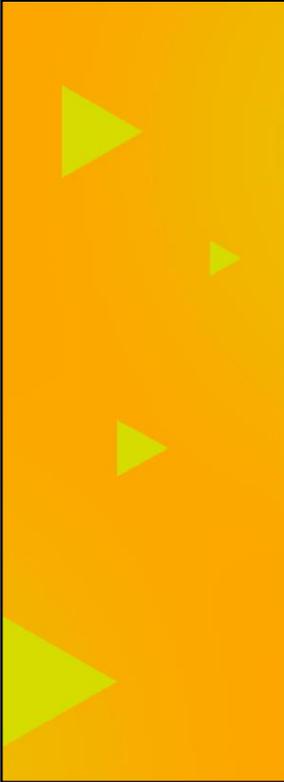


Quelques éléments de contexte

Deuxième élément expliquant cette sortie nette de liquidités

- Dans la première moitié de la période de neuf ans (2011-2020), d'importantes sommes d'argent versées au régime de retraite en raison de déficits de solvabilité

11



Quelques éléments de contexte

Troisième élément expliquant cette sortie nette de liquidités

- Des déficits survenus au cours des trois derniers exercices financiers au budget de fonctionnement totalisant une somme de 13 726 829 \$ avant transfert du FSE

12

Quelques éléments de contexte

- La situation financière du BF est fragile, mais le FDP est en bonne situation financière
- L'admissibilité aux prestations de grève et de lock-out est améliorée
- Le FDP est mieux adapté au monde du travail actuel

13

Quelques éléments de contexte

- Les prestations de grève, de lock-out et de congédiement pour activité syndicale actuellement de 275 \$ passeront à 300 \$ dès la fin du 66^e Congrès
- Hausses progressives des prestations de grève et de lock-out
 - 325 \$ après 3 mois de conflit
 - 350 \$ après 4 mois de conflit
 - 375 \$ après 5 mois de conflit
 - 400 \$ après 6 mois de conflit

14

Quelques éléments de contexte

- Obligation du maintien d'une réserve de 150 000 prestations accumulées au FDP (congrès de 1996)
- Interdiction d'utiliser le FSE quand l'addition des liquidités du FDP et celles du FSE n'atteignent pas la somme de 150 000 prestations accumulées (congrès de 2002)

15

Quelques éléments de contexte

Situation financière du FDP au 29 février 2020

Actif net du FDP	74 464 805 \$
Réserve de prestations accumulées	41 250 000 \$
Excédent de la réserve	33 214 805 \$

16

Quelques éléments de contexte

Évolution du nombre hebdomadaire moyen de prestations

	Prévision Nombre de grévistes	Réel Nombre de grévistes	Prévision Montants versés	Réel Montants versés
2011-2014	700	263	25 662 000 \$	9 739 920 \$
2014-2017	550	165	21 450 000 \$	6 426 235 \$
2017-2020	475	93	19 858 000 \$	3 319 677 \$

17

Quelques éléments de contexte

- Selon des simulations, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 30 novembre 2018, si les nouvelles mesures du FDP avaient été en vigueur, ce fonds aurait réalisé des déficits
- C'est une situation que nous risquons de connaître à l'avenir
- La présente proposition budgétaire anticipe un déficit de 14 919 010 \$ au FDP

18

Quelques éléments de contexte

FDP Réserve de 150 000 prestations accumulées	
29 février 2020	41 250 000 \$
28 février 2023	45 000 000 \$

19

Quelques éléments de contexte

FDP Excédent de la réserve de 150 000 prestations accumulées	
29 février 2020	33 214 805 \$
28 février 2023	14 545 795 \$

20

Quelques éléments de contexte

Actif net du Fonds de soutien extraordinaire	
28 février 2011	23 465 121 \$
28 février 2014	17 759 379 \$
28 février 2017	2 607 680 \$
29 février 2020	2 184 585 \$

21

Les revenus

Nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois	
2014-2017	284 790
2017-2020	261 544
2020-2023	256 958

22

Les revenus

- Baisse du nombre de cotisantes et de cotisants en lien avec la COVID-19
- Au plus fort de la crise, 27 000 de moins, environ 10 % du membership
- Toujours en deçà du niveau de 2017-2020
- Situation difficile dans certains secteurs
- Lente remontée prévue au cours des deux prochaines années

23

Les revenus

	Réel 2014-2017	Réel 2017-2020	Budget 2020-2023
Nombre moyen de cotisantes et de cotisants	284 790	261 544	256 958
Taux moyen	24,25 \$	26,07 \$	27,85 \$
Revenus de <i>per capita</i>	248 572 641 \$	244 485 554 \$	257 634 627 \$

24

Les revenus

- Hausse de 3,6 % sur 6 ans
- Moyenne annuelle de 0,6 %
- Bien de deçà de la croissance naturelle de nos dépenses

25

Les dépenses

- Économies
 - Frais de séjour et de déplacement
 - Tenue des instances de la CSN
- Dépenses à la hausse
 - Immeubles : mesures sanitaires
 - Informatique : développement accéléré et devancé de plusieurs projets
 - Frais juridiques : analyse des décrets ministériels
- Intégration de ces éléments dans la prévision budgétaire
- Importants déficits au BF et au FDP

26

Les dépenses

- 100^e anniversaire de la CSN en septembre 2021
 - Budget spécial du FDP adopté par les délégué-es du bureau confédéral
 - Traitement des archives : embauche d'un technicien en documentation pour près d'un an

27

Les dépenses

- Fractionnement du Service des relations du travail
- Trois nouveaux services
 - Santé-sécurité et environnement
 - Soutien à la négociation
 - Recherche et condition féminine
- Les salarié-es du module formation sont transférés au Service des ressources humaines, qui devient le Service des ressources humaines et de formation
- Les ajouts temporaires au module défense des accidenté-es deviennent des postes permanents

28

Les dépenses

- Fin des ententes de services pour les employé-es de bureau dans les conseils centraux des Laurentides, de Lanaudière et du Cœur du Québec
- La CSN assumera la totalité des coûts d'une employée de bureau pour chacun de ces conseils centraux
- Ces conseils centraux auront donc des capacités financières accrues

29

Les dépenses

- Plan d'opérationnalisation sur la vie syndicale
 - Formation des militantes et des militants : révision de l'offre, création d'outils
 - Hausse des budgets de formation

30

Les dépenses

➤ Au FDP

- Maintien de la prévision d'une moyenne hebdomadaire de 475 prestations de grève et de lock-out : les modifications importantes au FDP justifient cette décision
- Augmentation substantielle des dépenses de mobilisation
- Négociations regroupées et coordonnées des secteurs public, de l'hôtellerie et de la construction
- Augmentation des budgets de campagnes
 - 100^e anniversaire de la CSN
 - COVID-19
 - 8 mars
 - 1^{er} mai
 - 28 avril
 - Fierté LGBT

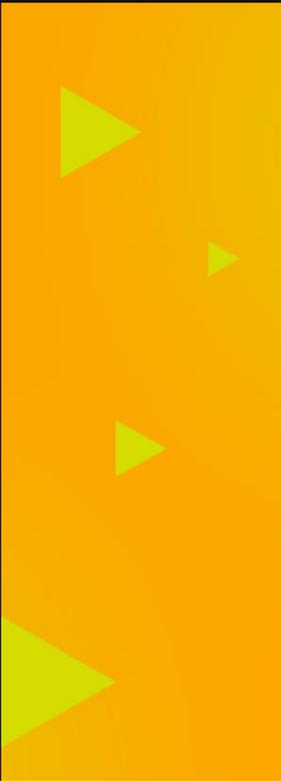
Transfert du BF au FDP

31

Les dépenses

- Maintien pour la première année du mandat 2020-2023 des montants totaux de péréquation aux fédérations à la hauteur de ceux octroyés lors de la dernière année du mandat 2017-2020
- Pour les deux dernières années de l'exercice financier, ceux-ci seront haussés afin de respecter l'engagement selon lequel la péréquation aux fédérations représente 9 % des revenus de *per capita* budgétés

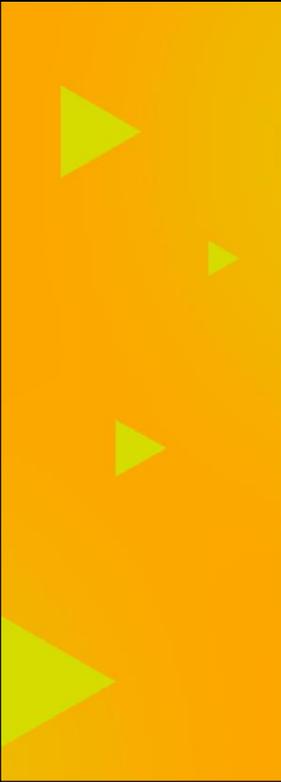
32



Les dépenses

- Pour les conseils centraux, maintien pour la première année du mandat 2020-2023 des montants totaux de péréquation à la hauteur de ceux octroyés lors de la dernière année du mandat 2017-2020, incluant les 75 000 \$ supplémentaires
- Pour les deux dernières années de l'exercice financier, ceux-ci seront augmentés des mêmes pourcentages que ceux octroyés aux fédérations

33



Les dépenses

- Près de 500 000 \$ de plus en péréquation aux fédérations et aux conseils centraux que ce que nous aurions versé en vertu de nos règles

34

Les dépenses

- Instauration d'une péréquation extraordinaire pour les fédérations
- Mêmes paramètres que ceux présentés lors de la réunion du bureau confédéral des 18 et 19 juin 2020
- Cependant, la période d'admissibilité est prolongée jusqu'à la fin février 2021, donc du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

35

Les dépenses

- Péréquation extraordinaire : des coûts estimés de 1,0 million de dollars
- Pour 2017-2020 et 2020-2023, des déboursés de 3,2 millions de dollars supérieurs aux règles en vigueur dans le mouvement

36

Le budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement	
Revenus	172 515 049 \$
<i>Per capita</i>	172 275 049 \$
Intérêts	240 000 \$
Dépenses	179 210 600 \$
Déficit	6 695 551 \$

37

Le budget de fonctionnement

- Pas de mises à pied depuis le début de la crise de la COVID-19 pour ne pas déstabiliser notre organisation
- Déficit au BF de 6 695 551 \$
- Nécessité de stabiliser rapidement le BF
- Marge de manœuvre au BF de 3 903 276 \$, environ deux semaines de revenus de *per capita*
- Plan pour renflouer le BF au plus tard pour le budget de 2023-2026

38

Le budget de fonctionnement

- Analyse de l'ensemble des ressources de services
- En lien avec le plan d'opérationnalisation sur la vie syndicale
- Travaux présentés au plus tard au bureau confédéral de septembre 2021

39

Le Fonds de défense professionnelle

Fonds de défense professionnelle	
Revenus	78 647 573 \$
<i>Per capita</i>	76 647 573 \$
Intérêts	2 000 000 \$
Dépenses	93 566 583 \$
Déficit	14 909 010 \$

40

Le Fonds de soutien extraordinaire

Fonds de soutien extraordinaire	
Revenus	8 812 005 \$
<i>Per capita</i>	8 712 005 \$
Intérêts	100 000 \$
Dépenses	----- \$
Excédent des revenus sur les dépenses	8 812 005 \$

41

Les résultats cumulatifs

Résultats cumulatifs	
Revenus	259 974 627 \$
<i>Per capita</i>	257 634 627 \$
Intérêts	2 340 000 \$
Dépenses	272 777 183 \$
Déficit	12 802 556 \$

42

Le budget 2020-2023

- Un budget déficitaire pour un deuxième mandat consécutif
- Aucune coupe de poste
- Bonification de diverses formes d'appui du FDP
- Une proposition budgétaire résolument solidaire

43

Les travailleuses et les travailleurs se regroupent en syndicats qui pratiquent la solidarité en s'affiliant aux trois paliers qui soutiennent quotidiennement leur action : le conseil central, la fédération et la confédération, ce qui apporte à leur action un rayonnement et une portée qu'ils n'auraient pas autrement. Un Fonds de défense professionnelle, auquel participent tous les syndicats, donne un sens concret à la solidarité. Ainsi organisée, cette solidarité, prenant appui sur la liberté, assure que les luttes de chacun des groupes soient appuyées par l'ensemble

44

Propositions

Prévisions budgétaires 2020-2023

Le comité précongrès recommande au 66^e Congrès l'adoption de la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2020-2023.

Propositions issues du budget

Le comité précongrès recommande :

1. Modification au quantum des prestations

1.1 Quantum des prestations de grève et de lock-out (en application de l'article 18.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à 300 \$ à compter du 25 janvier 2021

Qu'il y ait progressivité des prestations hebdomadaires de grève et de lock-out de la façon suivante :

- Après trois mois de conflit : 325 \$
- Après quatre mois de conflit : 350 \$
- Après cinq mois de conflit : 375 \$
- Après six mois de conflit : 400 \$

1.2 Quantum des prestations de congédiement ou de suspension pour activité syndicale (en application de l'article 27.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations hebdomadaires pour les personnes suspendues, congédiées ou victimes de représailles pour activité syndicale soient portées à 300 \$ à compter du 25 janvier 2021

Nouvelle proposition

Le comité précongrès recommande que toutes les questions de ressources de services soient référées au plan d'opérationnalisation adopté par le bureau confédéral, et qu'au plus tard en septembre 2021, le bureau confédéral soit saisi du suivi.

Propositions à la proposition budgétaire référées par le comité précongrès

Syndicat du personnel administratif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (CSN) (08-15-081)

Considérant la réduction des heures/services de la collaboratrice (employée de bureau) au service de la défense des accidenté-es à la suite du maraudage du secteur public en 2017;

Considérant qu'avant la période de maraudage (avril 2017), les heures/services étaient à temps complet;

Considérant que le service des accidenté-es se situait à Sherbrooke dans les bureaux du Conseil central CSN Estrie;

Considérant la reprise des dossiers des anciens syndicats sur le territoire de l'Estrie;

Considérant que le service de la défense des accidenté-es est maintenant situé à Drummondville et qu'il dessert les régions de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre du Québec et une partie de la Montérégie;

Considérant que les officiers des syndicats locaux ont recours aux services de la collaboratrice pour toutes sortes d'interrogations dans les dossiers à traiter et que la capacité des officiers locaux à se libérer sur une base temps complet et/ou coordonnée avec les heures de services offertes à la défense des accidenté-es.

IL EST PROPOSÉ :

Que les heures/services de la collaboratrice (employée de bureau) soient augmentées à temps complet.

Que la CSN fasse une analyse des besoins au service de la défense des accidenté-es dans les six mois suivant le 66^e Congrès CSN et qu'elle procède à l'ajout de ressources au traitement des dossiers CNESST le cas échéant.

Le comité précongrès reformule cette proposition afin qu'elle se lise comme suit, et la recommande :

Que la CSN cherche à conclure une ou des ententes de service avec les organisations affiliées (conseils centraux ou fédérations) pour viser à ce que l'employée de bureau à Drummondville soit à temps complet.

Que la CSN fasse une analyse des besoins au service de santé-sécurité et d'environnement (défense des accidentés) et qu'elle soit présentée au bureau fédéral de septembre 2021 avec les recommandations pertinentes.

Conseil central du Cœur-du-Québec et Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides

Modification du budget CSN pour les services en région

Considérant que le poste d'employé-e de bureau dans les conseils centraux représente la porte d'entrée, l'accueil — nous faisons nôtre, tous les arguments déployés pour le maintien de l'employée de bureau du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2014 —, donc l'image de la CSN en région;

Considérant que les personnes qui occupent ce poste répondent à tous les membres et organisations de la CSN, et ce, peu importe le point de service, la raison ou la fédération d'appartenance, comme il fut démontré lors de la tournée « zone test » et dont une des conclusions était de partager les coûts entre toutes les organisations;

Considérant que les employé-es de bureau appuient depuis des années le travail des conseils centraux dans toutes les régions. Que l'offre de service est la même partout indépendamment qu'un conseil central en paie ou non une partie;

Considérant que le nombre de personnes conseillères syndicales hors territoire est en constante augmentation et engendre une charge de travail supplémentaire dont les coûts devraient être partagés entre toutes les organisations affiliées;

Considérant qu'il n'y a que trois conseils centraux qui paient une portion du poste d'employé-e de bureau pour, ni plus ni moins, les mêmes services que les autres conseils centraux, tel que constaté dans le rapport du sondage mené par les ressources humaines de la CSN et remis lors d'une rencontre des présidences des conseils centraux le 27 novembre 2019.

IL EST PROPOSÉ :

Que la CSN assure et soutienne financièrement la totalité de la présence d'au moins un poste d'employé-e de bureau à temps complet dans tous les conseils centraux afin de couvrir les services régionaux et ceux des comités exécutifs des conseils centraux.

Le comité précongrès reformule cette proposition afin qu'elle se lise comme suit, et la recommande :

Aux conseils centraux du Cœur-du-Québec, des Laurentides et de Lanaudière, que dans le budget de la CSN, il y ait une employée de bureau par conseil central.

**À la veille du
100^e anniversaire
de la CSN,
notre histoire confirme
qu'il est possible d'agir
pour un meilleur avenir.**

csn.qc.ca

